

QVT, droit à la déconnexion et forfait jours : quel levier législatif, quelle applicabilité ?

Les conditions de vie au travail sont un enjeu pour les entreprises et les salariés. Les entreprises peuvent faire de la qualité de vie au travail un élément de valorisation de leur marque employeur et de leur attractivité. Pour les salariés se sentir bien dans son environnement professionnel apparaît comme un facteur de motivation, et la dégradation des conditions de vie au travail, un motif d'insatisfaction.

L'ANI sur la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail indique des axes de réflexion, la loi El Khomri l'a formalisé dans la loi : l'objectif de cette formation est de vous permettre de les traduire en actions concrètes.

1. Définir les éléments de son projet de qualité de vie au travail

- Tenir compte des enjeux :
 - perspective sociologique ;
 - impacts sur l'image de l'entreprise et la politique RH ;
 - effets induits au plan économique.
- Sélectionner les éléments de sa politique QVT :
 - conditions de travail ;
 - services aux salariés ;
 - agencement des espaces de travail.

2. Mettre en place sa charte qualité de vie au travail

- Définir les points clefs :
 - aménagement des espaces de travail ;
 - équilibre vie professionnelle vie personnelle ; le droit à la déconnexion
 - organisation des temps et modalités de travail.
- Constituer le groupe de pilotage : RH, managers, membres des institutions représentatives du personnel, intervenants santé au travail.

3. Faire vivre la démarche QVT

- Élaborer le diagnostic préalable - un pilotage du processus vers la conclusion d'un accord cadre :
 - les indicateurs de QVT dans votre organisation ;
 - les attentes exprimées par les collaborateurs ;
- Définir le plan d'actions :
 - organiser les actions dans le temps ;
 - sélectionner les intervenants internes et externes ;
 - favoriser l'expression des collaborateurs sur le projet ;
 - suivre les impacts au plan organisationnel, relationnel, économique.

4. Intégrer la démarche QVT dans une approche globale d'accompagnement dans le changement

- Impacts sur les pratiques managériales et implication des managers.
- Harmonisation avec les accords sur l'égalité professionnelle, et les enjeux de santé au travail.